



Critères de sélection de l'équipe nationale de slopestyle et big air 2025 - 2026

12 janvier, 2024

1. Préambule

Ce document décrit la façon dont Freestyle Canada (FC) sélectionne les athlètes pour l'équipe nationale de bosses 2025-2026. Le Programme de haute performance (PHP) vise à préparer les athlètes à monter sur le podium aux Jeux olympiques d'hiver et aux Championnats du monde de la FIS.

Le personnel de haute performance de la FC aidera les athlètes en leur fournissant :

- Évaluation personnelle qui alimentera un plan visant à identifier les points forts et les domaines d'amélioration de chaque athlète.
- Expérience de la compétition sur la scène internationale pour affiner les compétences et les stratégies techniques, tactiques et psychologiques.

2. Définitions et Rôles

Titre	Acronyme	Rôle
Freestyle Canada	FC	Organisme directeur du ski acrobatique au Canada
Directeur général	PDG	Membre du personnel dirigeant du FC; responsable devant le conseil d'administration
Programme de haute performance / Directeur de haute performance	PHP / DHP	Le PHP développe des athlètes en vue d'une réussite internationale. Le DHP dirige le programme.
Équipe de direction du CF		Comprend le directeur général, le directeur de l'exploitation, le directeur des sciences du sport, de la médecine du sport et de l'innovation, le directeur de la haute performance et le responsable de la haute performance du FC.
Développement à long terme du sportif	DLTA	Parcours de développement des skieurs acrobatiques de la base jusqu'au sport pour la vie
Réduction des dépenses de santé		Un état de santé ou une situation approuvée par l'équipe médicale de la FC qui oblige un athlète à manquer des opportunités d'entraînement ou de compétition.
International Ski Federation	FIS	Governing body for Freestyle skiing internationally
Coupe du monde FIS, NorAm	CM, NorAm	Série de compétitions FIS
NextGen	NG	Athlètes présentant un potentiel de médailles pour les années suivantes Jeux olympiques d'hiver (jusqu'à 7 ans à l'avance)
Sciences du sport, médecine du sport et	SSSMI / IST	Services de performance pour la recherche médicale, paramédicale et appliquée visant à améliorer les performances des athlètes
À nous-le podium	OTP	Agence technique qui fait des recommandations de financement à Sport Canada pour le sport canadien
Classement HP		Note calculée pour chaque athlète en additionnant les points de classement obtenus lors de ses trois meilleurs résultats sur une période de 12 mois consécutifs.
Attribution de la valeur		La valeur en points attribuée au classement final d'un athlète dans une compétition, déterminée par le niveau et la valeur de l'épreuve.
Valeur de l'événement		Une réduction de la note peut être appliquée à un événement si le niveau des concurrents est faible ou si le site est mal aménagé et ne répond pas aux normes. Voir l'annexe 1.

Niveau de l'événement		Niveau de compétition désigné – voir section 6 et annexe 1.
-----------------------	--	---

3. Selection Authority and HP Committee Responsibilities

Le comité de haute performance de slopestyle et big air (CHP) supervise la sélection des équipes et veille à ce qu'elles soient en phase avec les objectifs de la FC. Le comité attribue également les opportunités de compétition et conseille le directeur de la HP.

Les membres votants sont les suivants :

1. Entraîneur en chef de l'équipe nationale de slopestyle et bir air,
2. Entraîneur technique en chef de la Coupe du monde,
3. Directeur de HP (président, vote décisif).

Les membres sans droit de vote peuvent comprendre d'autres entraîneurs de la programme nationale de bosses, le chef de la direction de FC et d'autres membres du personnel de Freestyle Canada. Le CHP peut demander l'avis d'autres membres de l'IST. Les réunions ne sont ouvertes qu'aux membres du comité et aux experts invités. Les membres s'abstiennent de voter sur les questions touchant les membres de leur famille immédiate.

Les détails de la sélection des équipes sont décrits dans le présent document ; l'attribution des places en Coupe du monde FIS et la sélection pour les événements majeurs (exemples : Jeux olympiques d'hiver et championnats du monde) seront publiées dans des documents distincts alignés sur les calendriers et les exigences de sélection propres à chaque événement.

4. Processus de sélection

La période de qualification pour la sélection de l'équipe 2025-2026 comprend les épreuves admissibles qui se déroulent entre le 1er juillet 2024 et le 15 avril 2025.

1. Le CHP examine les performances et le classement des athlètes avant le 15 mai de chaque année.
2. Les athlètes sont nommés à des niveaux (Podium, A, B, NextGen) ; ces nominations sont transmises à l'équipe de direction de la HP pour examen final.
3. Les décisions délicates (par exemple, la non-sélection) seront communiquées directement par l'entraîneur de l'athlète.
4. Les athlètes nominés ont 10 jours pour accepter ou refuser.

Tout athlète susceptible d'être admissible en raison de circonstances exceptionnelles sera pris en considération.

5. Selection Eligibility

OTP apporte son soutien dans le cadre de deux programmes :

1. Excellence (Coupe du monde) : pour les athlètes en passe de remporter une médaille aux prochains Jeux olympiques d'hiver.
2. NextGen : pour les athlètes qui devraient être médaillés dans les huit années à venir.

Pour pouvoir être sélectionné dans le programme de l'équipe nationale de slopestyle et big air 2025 - 2026, un athlète doit répondre aux critères d'admissibilité suivants. L'athlète doit

- être membre de la FC et être à jour dans son compte financier personnel de la FC.
- être titulaire d'un passeport canadien.
- présenter une trajectoire ascendante de performance spécifique au sport.
- satisfaire aux exigences de la FIS en matière d'âge pour les compétitions de la Coupe du monde FIS.
- à la demande de Freestyle Canada, accepter d'être soumis à toute procédure prise en vertu de l'UCCMS, y compris, sans s'y limiter, signer un formulaire de consentement du participant à l'UCCMS et accepter la compétence du Bureau du commissaire à l'intégrité du sport/Abuse-Free Sport.
- La conformité des membres de l'équipe HP de retour avec les programmes d'entraînement et les camps de l'année précédente pourra être prise en considération. Le non-respect ou le manque d'engagement envers un plan d'entraînement approuvé, sans autorisation approuvée, peut entraîner une sélection provisoire ou conditionnelle, ou la non-sélection.

6. Classement HPP SS/BA

Les athlètes sont classés en fonction de la somme des trois meilleurs points obtenus lors de compétitions éligibles. Le classement sert de base à la sélection, qui tient compte des quotas par épreuve, des budgets et des objectifs de performance à long terme. Les athlètes non membres du HPP doivent participer à trois épreuves éligibles pour être classés.

Les athlètes sont tenus de progresser tout au long du programme, leur classement étant ajusté en fonction des blessures et des circonstances particulières.

Le directeur de la haute performance coordonne les classements HPP SS/BA liés à la sélection des équipes nationales et NextGen, qui sont présentés au HPC. Les entraîneurs HP rendent compte du niveau de compétence, de la progression globale et de l'engagement de chaque athlète au cours de la saison.

Les athlètes seront proposés pour être sélectionnés au HPP par le HPC. L'équipe de direction du FC examinera les candidatures et discutera de toute préoccupation avec le HPC. Une fois satisfaite des nominations, l'équipe de direction les ratifiera et chargera le personnel de contacter les athlètes pour leur proposer de rejoindre (ou de réintégrer) le programme.

Les athlètes qui souhaitent être sélectionnés pour le programme SS/BA de haute performance 2025-2026 sont encouragés à participer aux Championnats canadiens FIS.

Anomalies dans les scores - Dans certaines circonstances, trois ou quatre épreuves de qualification se déroulent sur le même parcours dans un court laps de temps, souvent avec le même jury. De telles circonstances peuvent fausser les classements (à la hausse ou à la baisse). Ces scénarios seront examinés par le HPC et pourront justifier des sélections hors ordre.

Compétitions de slopestyle et de big air 2024-2025 qui seront utilisées pour le calcul du classement.

Niveau 1:	Niveau 1 indépendant	Niveau 2	Niveau 3
Coupe de Monde	X-Games (Aspen)	NorAm	Évènements de la Coupe Canada
Championnats du monde de ski FIS		Championnats du monde juniors de ski FIS	
Jeux olympiques d'hiver		Championnats canadiens FIS	

7. Niveaux et normes de l'équipe nationale

Les athlètes seront sélectionnés pour concourir au sein d'une seule équipe de slopestyle/big air et pourront se voir offrir des opportunités de compétition dans des épreuves de SS ou de BA.

Niveaux de l'équipe de Coupe du monde :

- **Podium:**
 - **Critères :** trois podiums lors d'événements de niveau 1 ou indépendants de niveau 1 au cours de la saison 2024-2025.
 - **Avantages :** inscription prioritaire aux épreuves de la Coupe du monde (CM) et soutien financier maximal de la FC.
- **A:**
 - **Critères :** Un podium dans une épreuve de niveau 1 (ou niveau 1 indépendant) ou deux résultats parmi les cinq premiers dans une épreuve de niveau 1 (ou niveau 1 indépendant) au cours de la saison 2024-2025.
 - **Avantages :** Inscription prioritaire aux épreuves de la Coupe du monde et financement important de la part de la FC.
- **B:**
 - **Critères :**
 - Épreuves de niveau 1 de la FIS en 2024-2025.
 - Hommes : 2 - parmi les 10 meilleurs en SS/BA
 - Femmes : 2 - parmi les 8 meilleures en SS/BA
 - L'une des deux épreuves ci-dessus peut être remplacée par une place dans les 50 % meilleurs à l'Aspen X-Games (épreuve indépendante de niveau 1).
 - Il est nécessaire d'être classé parmi les 5 premiers de chaque catégorie et d'obtenir deux places parmi les meilleurs :
 - **Avantages :** inscription prioritaire aux épreuves de la Coupe du monde et financement accru de la FC par rapport aux athlètes NextGen.

Les athlètes classés sur le podium, A et B, sont censés être en mesure de remporter une compétition majeure dans les quatre années à venir.

La formation de l'équipe dépendra de la disponibilité des ressources. Le HPC pourra ajouter des athlètes à titre discrétionnaire ou ajuster la taille des équipes par niveau en fonction des compétences et des circonstances. Les niveaux de financement seront communiqués à l'été 2025, après le processus de candidature et les annonces de l'OTP et du gouvernement du Canada.

- **Équipe NextGen (NextGen)**

- L'équipe NextGen est destinée aux athlètes qui ont le potentiel de remporter une médaille dans les huit prochaines années.
 - Pour 2025-2026, la sélection est principalement basée sur le classement HPP SS/BA, mais le HPC peut prendre en compte des facteurs tels que le retour après une blessure ou des compétences exceptionnelles.
 - Pour 2026-2027, les sélections s'alignent progressivement sur le parcours de développement des athlètes et le profil de médaille d'or (GMP) publié par le FC. Le HPC élabore actuellement un modèle de sélection qui combine un niveau minimum de performance en compétition et une évaluation détaillée des aptitudes physiques et techniques.
- La taille de l'équipe NG sera déterminée après la sélection des athlètes de l'équipe de Coupe du monde.
- Le HPC peut sélectionner des athlètes en dehors du classement en fonction de leurs compétences et/ou de leur état de santé.
- L'évaluation des compétences peut être effectuée tout au long de la saison par l'un de nos entraîneurs du programme national. Les compétences seront évaluées sur la base du GMP de la FC.
- Le HPC peut décider de réduire la taille de l'équipe lorsqu'il constate une baisse importante des points entre les athlètes figurant sur la liste de classement.

Les athlètes NextGen doivent progresser pour intégrer l'équipe de la Coupe du monde dans les quatre ans suivant leur première sélection dans l'équipe. Les athlètes qui ne montrent pas de progrès suffisants en termes de performances ou de niveau de compétence peuvent ne pas se voir proposer le renouvellement de leur position NextGen.

Statut de nomination conditionnelle :

- Un athlète sélectionné peut se voir offrir une place dans l'équipe sous condition, en attendant l'évaluation de l'équipe médicale du FC afin de s'assurer qu'il ne présente aucune blessure ou limitation physique susceptible d'affecter son entraînement ou ses performances.
- Les athlètes nouvellement sélectionnés resteront provisoires jusqu'à ce que leurs performances, leur conformité et leur intégration soient évaluées lors de leur premier camp d'entraînement.

* Le statut conditionnel est destiné aux skieurs qui intègrent le programme HP pour la première fois ; les skieurs qui reviennent dans le programme ont déjà travaillé avec le personnel de l'IST du FC.

Nomination provisoire par le HPC :

- Le HPC peut nommer provisoirement des athlètes au groupe NextGen. Ces athlètes ont satisfait aux normes minimales de compétence, mais n'ont pas encore démontré toutes les qualités techniques et athlétiques décrites dans le profil de médaille d'or du FC.
- Les athlètes nommés à titre provisoire auront la possibilité de s'entraîner avec le groupe, leur statut de sélection définitif étant réévalué après le premier bloc d'entraînement.
- Les athlètes provisoires doivent atteindre les objectifs individuels qui leur ont été assignés avant le 15 octobre de chaque année afin de conserver leur place dans le groupe NextGen.

Identification des talents futurs

Les athlètes de niveau provincial qui ont démontré un fort développement de leurs compétences et qui sont en voie d'obtenir la qualification NextGen peuvent être invités à participer à un entraînement sélectif ou à une séance d'évaluation des compétences qui permet au personnel d'entraînement de l'équipe nationale de travailler directement avec l'athlète afin d'évaluer son potentiel de développement. Ces occasions permettront aux entraîneurs de mieux évaluer les compétences spécifiques et l'aptitude globale des athlètes en vue d'un programme de haute performance à long terme, tout en leur fournissant une rétroaction directe sur leurs attentes.

8. Circonstances exceptionnelles et considérations particulières pour le classement

Circonstances exceptionnelles

Le HPC peut tenir compte de circonstances exceptionnelles pour ajuster le classement des athlètes en vue de la sélection des équipes. Ces ajustements garantissent l'équité et la conformité avec les objectifs du programme. Les décisions seront consignées et approuvées par la direction du FC.

Considérations particulières relatives au classement

- Les athlètes peuvent être sélectionnés en dehors de leur classement pour des raisons exceptionnelles, notamment :
 - Une performance ou une capacité physique exceptionnelle démontrée.
 - Une éthique de travail ou une progression remarquable.
- Tout écart par rapport au classement standard doit être conforme aux objectifs du programme et justifié par écrit.

Problèmes de santé ou familiaux

- Les athlètes confrontés à des problèmes de santé ou à des urgences familiales peuvent bénéficier d'un ajustement de leur classement si :
 - La situation est documentée et approuvée par la direction du FC.
 - L'athlète est actuellement membre du programme de haute performance (HPP).

Les athlètes non membres du HPP (PSO) ne peuvent pas bénéficier de cette clause.

- Les résultats de la saison précédente peuvent remplacer les compétitions manquées si :
 - Les événements manqués étaient dus à des raisons de santé ou familiales approuvées.
 - L'athlète n'a pas manqué volontairement la compétition sans autorisation préalable.

Clause relative à la santé

Les athlètes ayant subi des blessures documentées peuvent :

- Voir leur classement HP calculé à partir de résultats sélectionnés parmi des épreuves équivalentes de la saison précédente afin de satisfaire aux exigences de classement.
 - Remplacer jusqu'à cinq départs manqués par des résultats antérieurs, en fonction du niveau de l'épreuve.
 - Les évaluations de santé doivent être validées par le personnel médical du FC afin de confirmer la gravité de la blessure et le délai de guérison.
- Les athlètes ne peuvent invoquer cette clause pour des épreuves manquées volontairement sans l'accord préalable du FC.

Dispositions supplémentaires

- Le HPC peut prolonger la période de sélection ou apporter d'autres ajustements pour les athlètes ayant obtenu récemment des résultats significatifs de haut niveau (par exemple, podiums en Coupe du monde, classement parmi les six premiers ou qualification pour la finale lors d'événements majeurs).
- Le HPC, avec l'avis d'un expert médical, peut restreindre la participation d'un athlète à des épreuves si son rythme de rééducation le justifie.

Documentation et évaluation

- Toutes les circonstances exceptionnelles doivent être clairement documentées.
- Les évaluations médicales et des performances guideront les décisions afin de garantir l'équité et la transparence.

Application aux épreuves manquées

Le FC calcule le classement HP de chaque athlète sur la base de cinq « départs » pris au cours de la saison de compétition. Si un athlète n'est pas en mesure de prendre cinq départs en raison d'un problème de santé (blessure), les résultats de la saison précédente peuvent être utilisés pour satisfaire à l'exigence des cinq départs. Cela s'applique uniquement en cas de blessure et non aux athlètes qui manquent volontairement des épreuves ou qui n'ont pas été sélectionnés.

- Lorsqu'un athlète est éligible au calcul pour cause de problème de santé, la ou les épreuves les plus récentes de même valeur de la saison précédente seront prises en compte pour satisfaire à l'exigence des cinq départs. Exemples :
 1. Si l'athlète a manqué une épreuve de niveau 2, l'épreuve de niveau 2 ou supérieur la plus récente de la saison précédente sera utilisée.
 2. Si l'athlète a manqué une épreuve de niveau 1, l'épreuve de niveau 1 équivalente de la saison précédente sera utilisée.

Si un athlète a cinq départs dans la saison en cours, seuls ces résultats seront utilisés pour le calcul du classement HP. Un athlète ne peut pas se retirer d'une épreuve et invoquer cette clause sans l'accord préalable du médecin et du FC.

9. Athlète blessé reporté de la saison précédente

Il peut arriver qu'un(e) athlète du programme de haute performance ne soit pas en mesure de participer aux activités d'entraînement et de compétition du PHP pendant toute une année de programme en raison d'une réduction de ses activités pour des raisons de santé. Dans une telle situation, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Cette décision sera prise collectivement par l'athlète, son médecin personnel, le DHP de la FC, le directeur du SSSM de la FC et le médecin en chef de la FC.
- L'athlète doit rester membre du programme de haute performance et acheter une adhésion à la FC et une licence internationale de compétiteur.
- L'athlète reste éligible pour les vêtements du PHP et les autres produits du pool de fournisseurs, continue d'être promu par les activités de FC Media et reste éligible pour les brevets de Sport Canada et les services du Réseau de l'Institut canadien du sport olympique et paralympique (COPSIN).
- Un programme de réhabilitation pour l'athlète sera élaboré conjointement par l'athlète et la Fédération. Le programme de réadaptation sera suivi par la FC et évalué régulièrement. Le retour de l'athlète à une pleine participation au PHP dépendra en partie de l'achèvement satisfaisant du programme de réadaptation.
 - Le programme de réadaptation peut inclure un entraînement formel au PHP et la participation à des compétitions, ainsi que la physiothérapie, l'entraînement individuel et d'autres mesures de réadaptation.
 - Tout entraînement officiel du PHP ou toute participation à des compétitions ne doit être effectué qu'à des fins de réadaptation. Les évaluations ou les résultats de cet entraînement ou de cette participation à des compétitions ne doivent pas être utilisés pour le classement de l'athlète en vue de la sélection de l'équipe du PHP.
 - L'athlète ne pourra reprendre sa pleine participation au PHP qu'une fois que la CF aura déterminé que le programme de réadaptation a été mené à bien avec succès.

10. Procédure de recours et d'audition

Les athlètes peuvent faire appel d'une décision de sélection par le biais de la [politique d'appel de Freestyle Canada](#). Ils doivent d'abord communiquer avec leur entraîneur ou le directeur de la HP pour discuter de leurs préoccupations. Si la situation n'est pas résolue, un appel officiel peut être déposé.

Annexe 1 : Calcul du classement SS/BA

Chaque athlète du programme de haute performance de Freestyle Canada est classé en fonction des points qu'il obtient lors des compétitions.

La somme des trois meilleurs résultats obtenus par un athlète lors de compétitions de slopestyle ou de big air entre le 1er juillet 2024 et le 15 avril 2025 détermine son classement. Les points disponibles pour chaque compétition sont basés sur le niveau de l'épreuve et la valeur de l'épreuve.

Niveau de l'épreuve : chaque niveau de compétition correspond à une valeur différente. Les niveaux ont des valeurs identifiées pour chaque classement ; chaque niveau a une valeur R qui crée une valeur de points décroissante pour chaque classement, de la première à la dernière place. Les épreuves sont classées en fonction de leur niveau :

- Niveau 1 : Coupes du monde FIS, Championnats du monde FIS et Jeux olympiques d'hiver
- Niveau 1 – Indépendant : Aspen X-Games uniquement pour 2025-2026.
- Niveau 2 : FIS NorAms et épreuves indépendantes identifiées
- Niveau 3 : Coupes du Canada (à l'exception des championnats nationaux juniors) et épreuves indépendantes identifiées

Valeur de l'événement : Les épreuves de halfpipe, de slopestyle et de big air peuvent être « neutres » (standard) ou « dépréciées » ; les points disponibles dans chaque compétition sont appelés « valeur de l'événement ».

- Les épreuves de valeur **neutre** ou standard sont celles qui répondent aux normes établies par la FIS. Toutes les épreuves de la Coupe du monde doivent répondre à ces normes et recevront 100 % des points calculés pour le classement HP.
- Les **épreuves à valeur dépréciée** sont celles qui ne répondent pas aux normes de la FIS ou qui peuvent être considérées comme « non conformes ». Les résultats des épreuves à valeur dépréciée donnent aux athlètes des points de classement HP réduits dans chaque catégorie.

Les épreuves à valeur dépréciée peuvent être réduites de 7,5 % ou 15 % en fonction de divers facteurs, notamment :

- Site : qualité du parcours/de la rampe/de la transition/du saut ; caractéristiques/configuration/fluidité du parcours.
- Format de l'épreuve : nombre de manches dans une série/phase ; comptage des manches - pouvant faciliter la victoire.
- Calibre du peloton : présence de skieurs de haut niveau, nombre de pays, taille du peloton, etc.
- Conditions météorologiques : retards, niveau de performance inférieur en raison de conditions défavorables.
- La valeur des épreuves est déterminée par :
 - Niveau 1 et niveau 1 indépendant : le SS/BA HPC déterminera la valeur de ces épreuves.
 - Niveaux 2 et 3 : le groupe consultatif HPAD évaluera les épreuves de niveaux 2 et 3.
- La valeur des épreuves sera généralement établie avant le début de l'épreuve afin de garantir une détermination impartiale de la qualité et de la valeur de l'épreuve.

Le HPC peut décider qu'une épreuve ne sera pas prise en compte aux fins du classement ou de la sélection jusqu'à deux semaines avant le premier jour d'entraînement si la valeur de l'épreuve a diminué de plus de 15 %.

Placings Eligible for Ranking Use

Pour les niveaux 1, 2 et 3, les résultats comptabilisés doivent se situer dans les deux tiers supérieurs du classement général, y compris les skieurs DSQ et DNF, mais pas les DNS : les athlètes internationaux (non canadiens) figurant sur la feuille des résultats finaux de l'épreuve seront inclus dans tous les calculs de la taille du peloton. Pour les épreuves indépendantes de niveau 1, les résultats pris en compte doivent se situer dans les 50 % supérieurs du classement général. Une compétition est définie comme une épreuve FIS dotée d'un code FIS unique. Les places prises en compte sont également soumises à un maximum par niveau, conformément au tableau ci-dessous.

	SS/BA	
Niveau de l'événement	Hommes	Femmes
FIS Niveau 1	(Examen de la taille des champs pour les deux tiers supérieurs pour 2026-2027)	(Examen de la taille des champs pour les deux tiers supérieurs pour 2026-2027)
Independent Niveau 1	Taille du champ supérieur ½	Taille du champ supérieur ½
Niveau 2	25	20
Niveau 3	16	12

*Les places disponibles seront réévaluées chaque année en fonction du nombre de participants par sexe.

Processus de classement HPP SS/BA Placing Value Ranking (« classement HP »)

- Les scores HP de chaque athlète sont calculés en additionnant les trois meilleures valeurs de classement de chaque athlète.
- Les valeurs de classement sont propres à chaque niveau de compétition : niveau 1 / niveau 1 indépendant, niveau 2 ou niveau 3.
- Une valeur de classement par compétition est attribuée en fonction du classement final de l'athlète (en tenant compte du niveau de l'épreuve et de la valeur de l'épreuve) et peut être utilisée à des fins de classement.
- Si deux athlètes ou plus ont des scores de classement identiques, l'égalité est départagée en comparant le meilleur résultat de chaque athlète dans le même niveau d'épreuve. Si l'égalité persiste, les résultats suivants sont comparés, et ainsi de suite. Le meilleur classement l'emporte.
- Évaluation supplémentaire des compétences : le personnel d'encadrement de l'équipe nationale tient un registre continu des progrès réalisés par les athlètes participant au programme. Le personnel d'encadrement :
 - Effectuera une évaluation détaillée des compétences de tout athlète susceptible d'être affecté par une nomination hors classement. Ces évaluations des compétences peuvent être utilisées pour comparer les progrès des athlètes de manière individuelle.
 - Peut effectuer une évaluation détaillée des compétences de tout athlète considéré comme se trouvant dans une situation exceptionnelle.

- Peut procéder à des évaluations détaillées des compétences de tout athlète dont la progression en matière de performance ou de compétences semble compromise ou qui présente un taux d'assiduité insuffisant et non justifié aux camps. Cette évaluation permettra de déterminer si le FC peut justifier de continuer à investir dans cet athlète et s'il convient de le sélectionner à nouveau.

Les athlètes seront proposés pour la sélection au HPP par le HPC. L'équipe de direction du FC examinera les candidatures et discutera de toute préoccupation avec le HPC. Une fois satisfaite des candidatures, l'équipe de direction les ratifiera et chargera le personnel de contacter les athlètes pour leur proposer de rejoindre (ou de réintégrer) le programme.

Annexe 2 – Tableaux de classement des valeurs

Exemples (tronqués pour plus de lisibilité, tableau partiel présenté pour donner une idée du classement des valeurs) Femmes

Femmes

Tier 1: WC and Similar					Tier 2: FIS NORAM, Gold AFP, etc					Tier 3: Canada Cup, Silver AFP, etc					
ADJUSTMENT		EVENT VALUE			ADJUSTMENT		EVENT VALUE			ADJUSTMENT		EVENT VALUE			
+15		1000			+15		776			+15		575			
+7.5		968			+7.5		726			+7.5		538			
Bench		900			Bench		675			Bench		500			
-7.5		833			-7.5		624			-7.5		463			
-15		765			-15		574			-15		425			
R Value		0.020			R Value		0.020			R Value		0.020			
+15	+7.5	Bench	-7.5	-15	+15	+7.5	Bench	-7.5	-15	+15	+7.5	Bench	-7.5	-15	test Place
Points	Points	Points	Points	Points	Points	Points	Points	Points	Points	Points	Points	Points	Points	Points	
1000	968	900	833	765	776	726	675	624	574	575	538	500	463	425	1
980	948	882	816	750	761	711	662	612	562	564	527	490	453	417	2
960	929	864	800	735	746	697	648	600	551	552	516	480	444	408	3
941	911	847	784	720	731	683	635	588	540	541	506	471	435	400	4
922	892	830	768	706	716	669	623	576	529	530	496	461	427	392	5
904	875	814	753	691	702	656	610	564	519	520	486	452	418	384	6
886	857	797	737	678	688	643	598	553	508	509	476	443	410	376	7
868	840	781	723	664	674	630	586	542	498	499	467	434	402	369	8
851	823	766	708	651	660	617	574	531	488	489	457	425	393	362	9
834	807	750	694	638	647	605	563	521	478	479	448	417	386	354	10
817	791	735	680	625	634	593	552	510	469	470	439	409	378	347	11
801	775	721	667	613	622	581	540	500	459	460	430	400	370	340	12
785	759	706	653	600	609	569	530	490	450	451	422	392	363	334	13
769	744	692	640	588	597	558	519	480	441	442	413	385	356	327	14
754	729	678	627	577	585	547	509	471	432	433	405	377	349	320	15
739	715	665	615	565	573	536	499	461	424	425	397	369	342	314	16
724	700	651	603	554	562	525	489	452	415	416	389	362	335	308	17
709	686	638	591	543	551	515	479	443	407	408	381	355	328	301	18
695	673	626	579	532	540	504	469	434	399	400	374	348	322	295	19
681	659	613	567	521	529	494	460	425	391	392	366	341	315	290	20

Hommes

Tier 1: WC and Similar					Tier 2: FIS NORAM, Gold AFP, etc					Tier 3: Canada Cup, Silver AFP, etc					
Slide Value		Event Value			Slide Value		Event Value			Slide Value		Event Value			
+15		1000			+15		776			+15		575			
+7.5		968			+7.5		726			+7.5		538			
Bench		900			Bench		675			Bench		500			
-7.5		833			-7.5		624			-7.5		463			
-15		765			-15		574			-15		425			
R Value		0.010			R Value		0.015			R Value		0.025			
+15	+7.5	Bench	-7.5	-15	+15	+7.5	Bench	-7.5	-15	+15	+7.5	Bench	-7.5	-15	Contest Placing
Points	Points	Points	Points	Points	Points	Points	Points	Points	Points	Points	Points	Points	Points	Points	
1000	968	900	833	765	776	726	675	624	574	575	538	500	463	425	1
990	958	891	824	757	765	715	665	615	565	561	524	488	451	414	2
980	948	882	816	750	753	704	655	606	557	547	511	475	440	404	3
970	939	873	808	742	742	693	645	597	548	533	498	463	429	394	4
961	929	865	800	735	731	683	635	588	540	520	486	452	418	384	5
951	920	856	792	728	720	673	626	579	532	507	474	441	408	374	6
941	911	847	784	720	709	663	616	570	524	494	462	430	397	365	7
932	902	839	776	713	698	653	607	562	516	482	450	419	387	356	8
923	893	830	768	706	688	643	598	553	508	470	439	408	378	347	9
914	884	822	761	699	678	633	589	545	501	458	428	398	368	338	10
904	875	814	753	692	667	624	580	537	493	446	417	388	359	330	11
895	866	806	745	685	657	614	572	529	486	435	407	378	350	322	12
886	858	798	738	678	647	605	563	521	479	424	397	369	341	314	13
878	849	790	731	671	638	596	555	513	471	414	387	360	333	306	14
869	841	782	723	665	628	587	546	505	464	403	377	351	324	298	15
860	832	774	716	658	619	578	538	498	457	393	368	342	316	291	16
851	824	766	709	651	610	570	530	490	451	383	358	333	308	283	17
843	816	759	702	645	600	561	522	483	444	374	350	325	301	276	18
835	807	751	695	638	591	553	514	476	437	365	341	317	293	269	19
826	799	744	688	632	582	545	507	469	431	355	332	309	286	263	20

Annexe 3 : Guide d'évaluation des compétences

SCALE GUIDE:		Consistency: completing skills
Comparable to current top performers		
Not competition ready	1	0-49%
Doing in competition but not quality of top 50% of field	2	50-69%
Finals round quality	3	70-89%
Top 5 quality	4	90-100%

SLOPESTYLE SKILL ANALYSIS - WC spot allocation											
NAME	JUMP DD	QUALITY	RAIL DD	QUALITY	CREATIVITY: line, grabs, innovation, variety, features	QUALITY	CONSISTENCY: % achieving quality- full runs	SCORE	FULL RUN IMPRESSION	TOTAL SCORE	ATHLETE RANK
EXAMPLE	sw-L-dub-14 & L-dub16- belt	3	6on / 1-ski slide w switch up / flip off	2	one & only rail skill, variety in features,	4	85%	3	3	15	
Current WC top skills will be entered to compare											

BIG AIR SKILL ANALYSIS - WC Spot allocation											
NAME	JUMP 1 DD	QUALITY	JUMP 2 DD	QUALITY	CREATIVITY: style, grabs, height?	QUALITY	CONSISTENCY: % achieving quality jumps	SCORE	OVERALL IMPRESSION	TOTAL SCORE	ATHLETE RANK
EXAMPLE	R-trip16- 2xocto	3	sw-L-dub-14 Buick grab	2		3	85%	3	4	15	
Current WC top skills will be entered to compare											